

Grande Orientation 2 – Réduction de vulnérabilité et aménagement du territoire

2.1. Mettre en œuvre une stratégie de réduction de vulnérabilité proportionnée aux enjeux exposés du territoire	2.2. Favoriser la prise en compte du risque d'inondation à l'échelle pertinente dans les documents de planification et les projets par le partage de la connaissance et la sensibilisation des acteurs	2.3. Finaliser l'élaboration ou la révision des PPRi
<p>- Etablir un diagnostic actualisé de la vulnérabilité du territoire à l'échelle du bassin versant de l'Allan : → Consolider, actualiser et compléter la connaissance des enjeux potentiellement impactés par les inondations (habitat, économie, agriculture, réseaux ...) → Identifier les principaux projets structurants sur le périmètre de la SLGRI (opération de renouvellement urbain, infrastructures de transport ...)</p> <p>- Encourager l'intégration de ces éléments de diagnostic dans les documents de planification et les compléter par une analyse à l'échelle pertinente : → Encourager l'intégration d'un diagnostic de vulnérabilité dans les SCOTs, ou en l'absence de SCOT approuvé sur le territoire, dans les PLU et PLUi (dans le cadre de l'état initial de l'environnement) → Encourager l'inscription des secteurs à enjeu ruissellement dans les documents d'urbanisme (cf 1.1) → Encourager l'inscription dans les documents d'urbanismes des zones naturelles contribuant à diminuer l'impact des crues (cf 4.1) → Veiller à ce que la réduction de vulnérabilité figure parmi les objectifs des PLUi et des PLU → Mettre à jour le cahier des charges PLU / PLUi fourni ou dans le PAC UPRNT par DDT du Doubs</p> <p>- Prioriser les actions de réduction de vulnérabilité sur les secteurs inondés fréquemment : → Identifier les secteurs inondables fréquemment (Q<= Q10) → Encourager sur ces secteurs des diagnostics plus fins (échelle du quartier), pour identifier les enjeux les plus impactés (fréquence, intensité = hauteur d'eau) et/ ou les plus impactants pour le territoire en cas d'inondation → Encourager la réalisation de diagnostics ciblés (bâti, activités économiques, réseaux, agriculture, ...) et approfondis permettant de proposer des préconisations techniques adaptées en fonction de la fréquence et de l'intensité (hauteur, vitesse) d'exposition aux risques (analyse coût/bénéfice) → Se rapprocher du Syndicat Mixte SCOT Nord Doubs dans le cadre de l'élaboration à venir du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)</p> <p>- Adresser périodiquement aux acteurs économiques des conseils et des exemples de bonnes pratiques</p>	<p>- Diffuser régulièrement auprès des acteurs de l'aménagement les éléments de connaissance actualisés sur la vulnérabilité du territoire : → Identifier l'ensemble des acteurs concernés, → Assurer le porter à connaissance (cartes des crues fréquentes, moyennes et extrêmes de la Directive Inondation notamment), → Définir les supports de capitalisation / partage des données (base de données / référentiel vulnérabilité accessible sur un observatoire régional ? Réflexion à conduire au titre de l'objectif 1.2) et leur promotion auprès des acteurs</p> <p>- Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques pour la prise en compte des risques d'inondations (débordements de cours d'eau, ruissellement) dans les documents d'urbanisme et les projets : → Elaborer et diffuser auprès des acteurs de l'aménagement des grilles d'analyse pour la prise en compte du PGRI et du SDAGE dans les documents d'urbanisme (révision du guide bassin programmée en 2017) → Proposer des éléments de réponses opérationnels (articulation des outils aux différentes échelles : PPRi, SCOTs, PLU, PLUi ; élaboration de schémas de gestion des eaux pluviales pour les communes s'engageant dans la révision de leur PLU, promotion des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales, combinaison des techniques de rétention et d'infiltration en contexte karstique ...)</p> <p>- Former les acteurs de l'aménagement à la prise en compte des risques d'inondations (débordement de cours et d'eau et ruissellement) : → Possibilité de s'appuyer sur la formation « PRAT » pour l'aménagement des territoires SCOT → Déployer ou poursuivre les formations pour les pôles ADS internes (DDT) et ADS externes (collectivités) en abordant la question des inondations (PGRI) et en rappelant les grands principes de prévention → Formation à destination des autres acteurs de l'aménagement (maires)</p> <p><i>Remarque : articulation à prévoir avec les formations envisagées par le bassin en 2017 suite à la mise à jour du guide pour la prise en compte du PGRI et du SDAGE dans les documents d'urbanisme</i></p> <p>- « Valoriser » les zones inondables et les espaces naturels : → Identifier ces zones et établir un diagnostic (valeur ajoutée de l'eau sur le territoire : usages, aménités ...) → Communiquer sur le rôle de ces zones et leur potentiel d'occupation → Encourager le développement ou le maintien d'activités compatibles avec la présence du risque (et plus globalement les enjeux liés à l'eau)</p>	<p>- Finaliser les PPRi prescrits : → Révision des PPRi de la Savoureuse et de la Bourbeuse prescrits en décembre 2012 → Finalisation des PPRi du Gland et de la Feschotte prescrits en décembre 2012 <i>Remarque : étape indispensable avant toute étude de vulnérabilité du bâti.</i></p> <p>- Veiller à leur annexion aux PLU/PLUi</p> <p>- Assurer un suivi de la mise en œuvre de ces PPRi : → Suivi des opérations de réduction de vulnérabilité préconisées dans les PPRi → Suivi des schémas de gestion des eaux pluviales pour les communes s'engageant dans la révision de leur PLU</p> <p>- Etudier l'opportunité d'un nouvel AZI sur La Lizaine dans le Doubs → Voir sur d'autres secteurs si besoin</p>